

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance régulière du 10 juillet 2023, le conseil municipal de saint-eugène-d'argentenay a adopté le règlement numéro 216-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 135-2011- relativement à la garde de volailles à des fins personnelles comme usage complémentaire à un usage habitation de faible densité.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 21ième jour du mois de septembre 2023.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière
